

**COMMUNE de BEAULIEU**

Département de l'Isère

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 Décembre 2025**

Nombre membres

En exercice 14

Présents 10

Votants 11

Date de la convocation : 12.12.2025

2025 - 022

L'An deux mil vingt-cinq le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Beaulieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Jean-Noël MANDIER, Valérie DROUVIN, Marie-Sophie BARBIER, Benjamin CHABERT, Mickaël GRAS, René BAYLE, Nathalie DECTOT, Régis LACROIX

Absents : Mmes et Mrs Laure ALBERTIN, David GRAND, Guillaume CROIZAT Vincent CAILLAT,

Procuration : M. Guillaume CROIZAT donne procuration à M. Benjamin CHABERT

A été nommée secrétaire : Benjamin CHABERT

**Délibération pour la vente chemin rural BAYLE Christian et  
GERBERT-GENTHON Francis**

Vu l'enquête publique qui s'est tenue le vendredi 23 mai 2025 en mairie

Monsieur le Maire explique que l'enquête publique menée pour la vente et le déclassement des chemins n'a relevé aucun commentaire.

Il est rappelé que la parcelle de M. BAYLE Christian est d'une surface de 83.198 m<sup>2</sup> et que celle de M. GERBERT-GENTHON Francis est d'une surface de 215.012 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Demande aux acquéreurs de prendre attache auprès d'un notaire afin d'effectuer les actes notariés de cession.
- Décide que les frais de vente sont à la charge des acquéreurs,
- Décide du prix soit 1 € le m<sup>2</sup>. Ainsi, la parcelle de M. BAYLE Christian d'une surface de 83.198 m<sup>2</sup> est mise au prix de 83.20 €, et celle de M. GERBERT-GENTHON Francis d'une surface de 215.012 m<sup>2</sup> est mise au prix de 215.01 €.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

M. Didier CORVEY-BIRON,  
Maire